

observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires

questions opérationnelles

« le 50h »

Depuis les débuts de la FEP (1996), ce stage d'une durée de 56 périodes a été appelé, de manière familière, par les formateurs/trices de terrain, « le 50 heures ».

structure

Afin de permettre aux étudiant-es d'expérimenter la vie de l'école sur une plus longue durée, le stage de 50h est depuis 2018-2019 un stage filé sur l'année, qui se déroule sur un total de 14 semaines à raison d'une matinée par semaine (7 semaines au semestre d'automne, 7 semaines au semestre de printemps).

jour de la semaine

Le jour de la semaine est agendé d'un commun accord entre l'étudiant-e et le/la formateur/trice de terrain. Il peut varier de semaine en semaine.

durée

Comment calculer exactement la durée de ce stage ?

Le dispositif de ce stage prévoit une durée totale de 56 périodes, à raison d'une matinée par semaine, pendant 14 semaines. Au cas où il ne serait parfois pas possible d'effectuer une matinée en continu, de 8h à 11h30, il convient alors de respecter le principe d'une présence de l'étudiant-e en classe de 4 périodes dans la même journée, qui vise à permettre à la/au stagiaire d'apprécier la continuité des activités.

présences

L'attestation de présence au stage qui fait partie du dossier d'évaluation de l'étudiant-e indique que le total de 56 périodes d'observation a été réalisé. La comptabilité plus fine des présences au stage (dates, jours, périodes) est sous la responsabilité du/de la formateur/trice de terrain et de la/du stagiaire. Le bureau d'organisation met à disposition des formateurs/trice et des étudiant-es un document d'aide à la planification, sous la forme d'un tableau.

autres classes

Ma/mon stagiaire peut-elle/il aller dans d'autres classes de l'école ?

OUI ! L'étudiant-e peut passer du temps à observer des leçons dans d'autres classes de l'école (cycle 1 / cycle 2 ; une classe d'accueil ; un temps de travail avec l'ECSP ou avec la/le MDAS ; etc.).

Toutefois, le temps passé dans d'autres classes ou locaux de l'école (salle de gym, salle de jeux, etc.) ne peut pas dépasser 12 périodes (3 matinées) sur la durée totale du stage. Autrement dit, l'étudiant-e doit passer dans votre classe un minimum de 44 périodes (soit 11 matinées).

Pour des raisons structurelles, le bureau d'organisation des stages n'est malheureusement pas en mesure d'enregistrer la participation à ce stage d'autres enseignant-es que la/le titulaire de classe. Le cas échéant, les formateurs/trices de terrain sont priés de trouver un arrangement collégial au sein de l'équipe pédagogique.

stages en parallèle

J'ai déjà un-e autre stagiaire de la FEP dans ma classe ; est-ce que je peux accueillir simultanément un-e stagiaire pour « Observation et analyse » ?

OUI ! La superposition de calendrier des 50h avec les autres stages de la FEP étant inévitable, il est possible d'accompagner deux étudiant-es simultanément dans cette configuration : un-e étudiant-e « Observation et analyse » et un-e étudiant-e d'un autre stage de la FEP. D'un point de vue pratique, il y a trois possibilités :

- l'étudiant-e d'Observation et analyse reste en classe et observe sa/son collègue de la FEP ;
- l'étudiant-e d'Observation et analyse vient en classe une autre matinée de la même semaine ;
- l'étudiant-e d'Observation et analyse va dans une classe parallèle, avec un-e autre enseignant-e (en sachant que le temps passé dans d'autres classes ne peut pas dépasser 12 périodes sur la durée totale du stage).